

Image not found or type unknown



Titre de séjour pour ma mère

Par **Visiteur**, le **18/03/2007** à **17:48**

je suis de nationalité française,et j'ai sollicité un titre de séjour pour ma mère.une demande a été formulée et déposée à la préfecture de Colmar,cette dernière a été refusée.suite à un recours gracieux par l'intermédiaire d'un avocat à M. le préfet.cette demande a été refusée pour motif :manque de pièces justificatives la prise en charge.en saisissant le tribunal administratif de Strasbourg avec toutes les pièces demandées,mais la réponse du tribunal de Strasbourg a été négative et nous demande de saisir la cour administrative de Nancy dans un délai de 2 mois. Question:que puis-je faire